



13 avril 2019

Congrès de Printemps

CIRQUE MICHELETY – VILLENEUVE-LA-GARENNE

Programme

13h00 Accueil et enregistrement des Congressistes

13h35 Clôture de l'enregistrement des délégations

13h45 Ouverture du Congrès

- Arrivée du Gouverneur
- Hymnes
- Hommage aux disparus

Minute de l'éthique

Interventions

- Mot de bienvenue de **Monsieur Michellety**, Directeur du Cirque
- **Alain Berrurier**, Gouverneur du District

14h15 Cérémonie de remises de Charte.

15h15 Présentation des nouveaux Lions intronisés depuis le dernier Congrès

Intermède Musical interprété par **Gladys Avignon**,
lauréate du prix Thomas Kuti au forum Européen de Skopje,

15h30 Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Lecture des textes statutaires

- Présentation du projet de la Gouvernance 2019-2020
- présentation du fanion du Gouverneur
- Présentation du Budget 2019-2020 Idfo.
- Cotisation 2019-2020
- Avis de la Commission des Finances
- Présentation du Bureau, du Conseil d'Administration, du Cabinet 2019-2020
- Proposition de modification du Règlement Intérieur du District
- Caducité de la Charte du Candidat

Présentation des actions Nationales, choix soumis au vote.

- Institut de l'Autisme – I.D.A
- Défi pour l'environnement
- Lions Sos « une petite boîte pour une vie »

Rappel des Procédures de vote

Intervention de la Fondation des Lions de France

17h00 Suspension des Assemblées, votes et pause.

17h40 Reprise du Congrès

Présentation des Finalistes des Concours

- Eloquence,
- Musique,
- Cœur d'or,

Intervention Humanisme et Habitat.

18h35 Reprise des Assemblées Générales

- Résultat des Votes

18h40 Clôture des Assemblées Générales par le Gouverneur

- Résultat des Concours.
- Concours Affiches de la Paix et de l'Environnement ,Palme d'Or, Arts Visuels, Roman Régional.
- Conventions Nationale (Montpellier) & Internationale (Milan)

19h00 Echange avec le Gouverneur réponses aux questions de l'Arbre de Vie

19h30 Fin du Congrès

Arrivée des Conjointes participants au Dîner Spectacle

20h00 Sur réservation, dîner Spectacle

Le Gouverneur se réserve la possibilité de modifier, en séance, les différents points du programme.
Seuls les représentants des Lions Clubs ayant reçu leur Charte et réglé leurs cotisations pourront prendre part au vote (article 8A3 1er tiret du règlement intérieur du District).
Les votes se feront sur la base des mandats attribués aux Clubs (article 8A3 2ème tiret du règlement Intérieur du District).

**POUR VENIR ASSISTER AU CONGRES OU NOUS REJOINDRE POUR LE SPECTACLE
PRIVILEGIEZ LE CO-VOITURAGE**